

DÉVELOPPEMENS
DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1833.

NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.											
Articles de la loi.	Développemens des articles.											
CHAPITRE PREMIER.												
ART. I ^{er} .												
<i>Administration centrale (Personnel).</i>												
1	Traitement du Ministre. MEMOIRE. Le Ministre des affaires étrangères est chargé de la direction du département de la marine sans cumul d'appointemens.											
2	Traitement du secrétaire-général MEMOIRE. Le secrétaire-général des affaires étrangères est également chargé du secrétariat de la marine sans cumul d'appointemens.											
1	<i>Bureaux.</i>											
3	Traitement du chef de division MEMOIRE. Les fonctions sont remplies par un officier de marine.											
4	Traitement des commis de 1 ^{re} et de 2 ^e classe											
5	Traitement du garde-magasin emballeur											
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agens.</th> <th style="text-align: center;">APPOINTEMENS PAR AN.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la DÉPENSE.</th> <th style="text-align: center;">TOTAL par SERVICE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">de 1680 à 2520</td> <td style="text-align: center;">6,300</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">} 7,350</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,050</td> <td style="text-align: center;">1,050</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	3	de 1680 à 2520	6,300	} 7,350	1	1,050	1,050
NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.									
3	de 1680 à 2520	6,300	} 7,350									
1	1,050	1,050										
	<p>Le magasin central d'objets d'équipement pour les équipages, établi dans une des salles du ministère, sous la surveillance du chef de division, nécessite la nomination d'un garde-magasin, chargé d'emballer les objets qu'on expédie.</p> <p>Les huissiers et autres gens de service sont rétribués sur le Budget du département des affaires étrangères.</p>											
ART. II.												
<i>Administration centrale (Matériel).</i>												
1	Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliures, achats de livres et cartes 3,200											
2	Chauffage et éclairage, entretien du local 800											
3	Menus frais et dépenses imprévues 400											
2	} 4,400 »											

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1832.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1833.	Observations.
CHARGES ordinales et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1833.	en moins AU BUDGET de 1833.		
7,350	"	7,350	13,756 61	"	6,406 61	<p>Cette réduction pro- vient de ce que 1° les fonctions de chef de di- vision sont remplies par un officier de marine ; 2° un employé est passé au Ministère de l'Inté- rieur avec l'administra- tion des ports et des côtes, et 3° de la base adoptée pour la réduction des traitemens des florins en francs.</p>	
7,350	"	7,350	13,756 61	"	6,406 61		
4,400	"	4,400	4,444 44	"	44 44		
4,400	"	4,400	4,444 44	"	44 44		

NUMÉROS des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	
CHAPITRE II.		
ART. I.		
<i>Bâtimens de Guerre (Personnel.)</i>		
<p>2 brigantins et huit canonnières, portant ensemble soixante-quatre pièces de canon, sont stationnés dans l'Escaut. Leur personnel se compose d'environ cinq cents hommes; cependant comme les canonnières hollandaises, tombées en notre pouvoir, ne sont entrées en activité que le 1^{er} avril, il importe, pour plus de clarté, de porter d'abord au Budget le personnel qui montait les bâtimens de guerre au 1^{er} janvier 1833, et ensuite le personnel qu'a nécessité l'armement des 4 canonnières hollandaises depuis le 1^{er} avril.</p>		
<i>Personnel au premier janvier.</i>		
	6 lieutenans de vaisseau commandans à 5,040	30,240
	1 lieutenant de vaisseau chef de division. » 5,040	5,040
	2 enseignes » 2,520	5,040
	6 aspirans de première classe » 1,260	7,560
	6 aspirans de deuxième classe » 945	5,670
	6 agens comptables. » 1,260	7,560
	2 chirurgiens aides-majors » 2,100	4,200
	4 chirurgiens sous-aides » 1,470	5,880
	6 maîtres d'équipage » 720	4,320
	6 maîtres de canonnage » 636	3,816
	6 coqs » 516	3,096
	60 matelots de 1 ^{re} classe » 516	30,960
	100 matelots de 2 ^e id. » 384	38,400
	140 matelots de 3 ^e id. » 336	47,040
	40 mousses » 156	6,240
		205,062 »
<i>Augmentation du personnel depuis le 1^{er} avril.</i>		
	4 enseignes. à 2,520	10,080
	4 aspirans de 1 ^{re} classe » 1,260	5,040
	4 aspirans de 2 ^e id. » 945	3,780
	4 agens comptables » 1,260	5,040
	2 chirurgiens sous-aides. » 1,470	2,940
	4 maîtres d'équipage » 720	2,880
	4 maîtres de canonnage » 636	2,544
	4 coqs » 516	2,064
	30 matelots de 1 ^{re} classe » 516	15,480
	32 id. de 2 ^e id. » 384	12,288
	56 id. de 3 ^e id. » 336	18,816
	16 mousses » 156	2,496
		62,586 »
	TOTAL.	83,448
	POUR 9 MOIS.	62,586
	A TRANSPORTER.	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1832.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1833.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1833.	en moins AU BUDGET de 1833.		
205,062	"	205,062	34,328 03 43,894 17	126,839 80	"		
62,586	"	62,586	"	62,586	"		
267,648	"	267,648	78,222 20	189,425 80	"		

NUMÉROS des	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles	
	TRANSPORT.	
2	Traitement des pilotes lamaneurs	10,000
	Le pilotage étant encore administré par les villes et non par le Gouvernement, on est obligé de rétribuer les pilotes d'après les tarifs existans.	
3	Traitement du commandant maritime du port d'Anvers. Cet officier, nommé par le gouvernement provisoire, avec rang et appointemens de lieutenant-colonel de génie, est en non-activité depuis le 1 ^{er} mars. Pour deux mois d'activité à	1,183 33
	Pour dix mois de non-activité à	2,625 »
		} 3,808 33
	Comme il n'existe pas d'école de marine, on propose de placer deux aspirans de 2 ^e classe sur chaque bâtiment; c'est former une pépinière de bons officiers.	
4	Traitement de dix aspirans de 2 ^e classe à fr. 945.	9,450-00
ART II.		
<i>Bâtimens de Guerre (Matériel).</i>		
1	Vivres pour le personnel ci-contre depuis le 1 ^{er} janvier.	144,905
	Vivres pour le personnel des 4 canonnières depuis le 1 ^{er} avril.	46,750
2	Chauffage et lumière depuis le 1 ^{er} janvier.	10,143
	Chauffage et lumière depuis le 1 ^{er} avril.	3,272
3	Frais d'instrumens de chirurgie, médicamens, vivres de malades et convalescens	10,000
4	Entretien de la coque des bâtimens	8,000
5	Grément à renouveler.	4,000
6	Voiles de rechange, un jeu sur chaque bâtiment	12,000
7	Poudres et projectiles	12,000
8	Fournitures de bureau.	1,000
9	Frais de route et de déplacement	1,000
10	Dépenses imprévues	10,000
		} 263,070 »
	On n'a point reproduit au Budget les sommes demandées précédemment, pour constructions nouvelles; il est trop tard, pour que ces ouvrages aient lieu cette année; d'ailleurs le Budget de 1834, qui sera présenté à la Chambre dans peu de temps, permettra de renouveler la demande de cette allocation.	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1833.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1833	en moins AU BUDGET de 1833.		
267,648 "	"	267,648 "	78,222 20	189,425 80	"		
10,000 "	"	10,000 "	"	10,000 "	"		
3,808 33	"	3,808 33	"	3,808 33	"		
9,450 "	"	9,450 "	"	9,450 "	"		
290,906 33	"	290,906 33	78,222 20	212,684 13	"		
263,070 "	"	263,070 "	317,030 68	"	53,960 68		
263,070 "	"	263,070 "	317,030 68	"	53,960 68		

NUMÉROS des Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
ARTICLE 1 ^{er} .			
<i>Magasin de la Marine.</i>			
1	1	Traitement du garde-magasin	1,000
	2	Salaire d'ouvriers à la journée	2,000
	3	Loyer du local	600
	4	Ameublement et dispositions de gradins	300
	5	Fond de magasin, cordages, présates, poulrières, mâture, brai, goudron, toiles à voile, toiles à pavillon, etc.	20,000
Un magasin est indispensable pour conserver les objets de rechange, qu'on doit toujours avoir en réserve.			
CHAPITRE IV.			
<i>Dépenses éventuelles.</i>			
	1	Secours aux marins blessés	4,200

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1832.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1833.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1833.	en moins AU BUDGET de 1833.		
3,900	"	3,900	"	3,900	"		
"	20,000	20,000	"	20,000	"		
3,900	20,000	23,900	"	23,900	"		
4,200	"	4,200	4,232 80	"	32 80		
4,200	"	4,200	4,232 80	"	32 80		

NUMÉROS des		
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>		
		Administration centrale (Personnel)
		Administration centrale (Matériel)
		Bâtimens de guerre (Personnel)
		Bâtimens de guerre (Matériel)
		Magasin de la marine.
		Dépenses éventuelles.
		TOTAUX.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1833.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1832.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1833.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1833.	en moins AU BUDGET de 1833.		
7,350	"	7,350	13,756 61	"	6,406 61		
4,400	"	4,400	4,444 44	"	44 44		
290,906 33	"	290,906 33	78,222 20	212,684 13	"		
263,070	"	263,070	317,030 68	"	53,960 68		
3,900	20,000	23,900	"	23,900	"		
4,200	"	4,200	4,232 80	"	32 80		
573,826 33	20,000	593,826 33	417,686 73	236,584 13	60,444 53		
				176,139 60 en plus.			